

Bruno Le Maire : pas de nouvel impôt pour compenser la taxe d'habitation

C'est le premier couac de l'année pour le gouvernement. Bruno Le Maire a joué les pompiers ce vendredi suite à la proposition de Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de créer un nouvel impôt pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

« Il n'y aura pas de nouvel impôt en France dans le quinquennat », a martelé le ministre de l'Économie au micro de BFM TV et RMC. Ce jeudi 11 janvier, Jacqueline Gourault avait déclaré sa préférence, « à titre personnel », pour un impôt « en lien avec le territoire » en remplacement de la taxe d'habitation, vouée à disparaître complètement d'ici 2020. Plus tard dans la journée, et alors que la polémique grondait, elle rectifiait ses propos : « La taxe d'habitation est définitivement abolie et ne sera pas remplacée par un autre impôt. La fiscalité locale sera entièrement repensée ».

Recadrage par le ministre de l'Économie

Bruno Le Maire a voulu mettre un point final sur la controverse. Pas de nouvel impôt donc, et respect de l'engagement d'une baisse du taux de prélèvements obligatoires d'un point sur la durée du quinquennat, a-t-il affirmé. La taxe d'habitation sera bien supprimée « totalement » dès que le gouvernement aura « toutes les indications sur la manière dont on peut compenser pour les collectivités locales. Le plus tôt sera le mieux », c'est à dire durant le quinquennat. Le coût de la suppression de la taxe d'habitation, que l'État va compenser « à l'euro près » auprès des collectivités, est de 20 milliards d'euros pour 80% des foyers, plus 8,5 milliards pour les 20% restants.

Refonte de la fiscalité locale

Pas question d'augmenter la TVA ou une taxe locale, pas de nouvel impôt donc, « on ne supprime pas un impôt pour en rétablir un autre, on ne prend pas dans la poche des Français ce qu'on vient de leur donner d'une autre main ». En revanche, la fiscalité locale sera bel et bien remise à plat d'ici 2020, annonce le locataire de Bercy.